

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1424-35 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°C01-09-2019 du 23 septembre 2019 relative à la révision des statuts communautaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 formalisant le transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) des contributions communales au budget du SDIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2025 actualisant les statuts de la CAN ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS en date du 5/11/2025 fixant le montant des contributions des communes et EPCI des Deux-Sèvres à 10 677 613,18 € pour 2026, montant revalorisé de 1% correspondant à l'indice des prix à la consommation constaté au 31 juillet 2025 ;

Le montant appelé par le SDIS auprès de la CAN sur 2026 s'élève à 4 160 612,55 €. Ce montant résulte des modalités de calcul et de répartition des contributions des communes définies par la délibération du SDIS du 24 juin 2013 en intégrant également la revalorisation réglementaire liée à l'indice des prix à la consommation susmentionné.

Le montant global de la contribution est en progression de + 106 453,88 € par rapport à 2025 (effet critères + effet inflation).

Comme cela a été décidé lors du transfert de cette compétence au 1/01/2020, la dynamique de l'augmentation de cette contribution obligatoire est supportée par la CAN. Pour rappel, le montant prélevé dans les attributions de compensation s'élève à 3 465 163 €. Depuis le transfert du contingent auprès de la Communauté d'Agglomération, cette dernière a supporté une progression de 695 449,55 € du montant compensé.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide le versement, par le budget principal, d'une contribution au SDIS pour un montant de 4 160 612,55 € ;
- Procède au versement d'acomptes mensuels sur dix mois, de février à novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260202-C__9_02_2026-DE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président